

À compléter et à renvoyer avant le 27 mai 2024

Mairie de Rives – Mercredis de l'été

Place de la Libération / BP 106 - 38147 Rives

Par courrier à l'attention de service V.A.C ou par

mail à animation@ville-de-rives.fr

Coordonnées personnelles :

Nom, Prénom :

Adresse :

CP/ville :

Date et lieu de naissance :

Téléphone : Mail :

Site internet :

Coordonnées professionnelles ou associatives

Raison sociale :

Numéro d'immatriculation RCI ou RM.....

Adresse :

CP/ville :

Téléphone : Mail :

Merci de préciser si vous avez un camion ou une remorque :

oui non

Si oui indiquez un descriptif et la surface

nécessaire :

Avez-vous besoin d'un raccordement électrique :

oui non

Si oui précisez la puissance en watt :

Si vous êtes un professionnel, précisez votre secteur d'activité (en entourant vos réponses) :

Artisanat Décoration Alimentaire Autres :

Si vous êtes une association, merci de remplir ce qui suit :

Descriptif de l'animation proposée :

Nature du stand :

Je souhaite participer au marché artisanal (17h-22h)

10 juillet 17 juillet 24 juillet 31 juillet 7 août 14 août 21 août

Tarification places évènementielles – Merci de transmettre un chèque du montant totale à l'ordre du Trésor Public

- Association rivoise – Pas de participation financière
- Commerçants rivois ou associations extérieures ou exposants :
- nombre de journées x 3 € x ML =€
- Artisans ou commerçants extérieurs :
- nombre de journées x 3 € x ML =€
- Electricité 2€ la journée : - nombre de journées x 2 € =€
- TOTAL TARIFICATION =€

Liste des pièces obligatoires à fournir :

- Le formulaire de candidature complété.
- Le paiement par chèque à l'ordre du Trésor public.
- Un descriptif des produits ou services proposés à la vente.
- La demande d'autorisation de débit de boissons 1er et 3ème groupe (si vous êtes concernés).
- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2024, ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Un extrait Kbis du Registre du Commerce et des Société ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois.

Pour les Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année 2024.

Pour les artistes libres :

- Certificat délivré par le Centre des Impôts attestant de votre régularité auprès de l'Administration Fiscale, valable pour l'année 2023.

Le service Vie associative, Animation et Culture vous confirmera votre inscription par mail ainsi que les modalités d'installation.

Signature du représentant légal :

** Les dossiers parvenus après cette date seront placés sur liste d'attente par ordre chronologique de réception, les emplacements seront alors attribués au prorata des espaces disponibles.*

** Le remboursement ne pourra se faire que sur présentation d'un justificatif (arrêt de travail, maladie) délivré par un médecin ou en cas d'annulation du marché artisanal par la mairie en raison d'intempéries.*